

J/

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La grosse tour faisant partie de l'ancien
château des Comtes de Lissieu (Rhône)

appartenant à M. François BERROND
demeurant dans l'immeuble

est inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de LISSIEU
et au propriétaire, .

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le - 8 MAI 1936

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur Général des Beaux-Arts

h - - + - -
T. S. V. P.

3/

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

La porte fortifiée faisant partie des restes
de l'ancien château des Comtes de Lissieu (Rhône)

appartenant à la Société des Religieuses de St-Joseph
ayant son siège 20 rue des Chartreux, à Lyon

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de LISSIEU
et à la Société, propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 28 AVR 1936.

Par délégation spéciale :
Le Directeur général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut.

Handwritten signature and initials in blue ink.

T. S. V. P.

280-484-I. 4050-30. [10713]